

CC66, CHRS, CLCC, CC51, Croix Rouge Française :

DROIT D'ALERTE INTERBRANCHE

DANGER GRAVE ET IMMINENT

POUR LA SURVIE DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

Depuis 2005, nous lançons des alertes sur les tentatives de destructions des conventions collectives menées par les organisations patronales. Et nous avons collectivement par la mobilisation empêché le nettoyage de la CC 66.

14 ans ont passé. L'état et les gouvernements ont maintenant tout mis en place pour que cela se réalise aujourd'hui (Loi Rebsamen, El Khomri, Ordonnances Macron, réforme des diplômés et de la formation professionnelle.)

Aujourd'hui l'objectif gouvernemental est à la fusion des branches professionnelles donc des conventions collectives.

Les fusions dans nos secteurs seront, n'en doutant pas, l'occasion pour les organisations patronales de revoir nos droits à la baisse puisqu'elles nous rabâchent toujours : « Cela se fera à moyens constants, nos budgets sont contraints, ce n'est pas de notre faute... »

Des négociations nationales dans les branches CC66, CC51, CLCC, CHRS, Croix Rouge devraient se tenir entre les organisations syndicales et patronales. Elles nous seront peut être imposées dans un cadre défini par le gouvernement.

Des points fondamentaux vont être discutés.

Une réaction forte de toutes et tous est nécessaire.

Car parmi les risques il y a :

- la disparition de cadres nationaux, ce qui permettra de faire passer par nos employeurs des accords d'entreprises au rabais (la fameuse inversion de la hiérarchie des normes !)
- la remise en cause du temps de travail (congés trimestriels, heures supplémentaires.....)
- la révision à la baisse des rémunérations, classifications et évolutions de carrière
- la (dé)formation professionnelle
- la précarisation des contrats
- la mise à mal de l'égalité femme - homme
- l'alliance de l'associatif avec le privé lucratif...



Depuis longtemps SUD SANTÉ SOCIAUX milite pour une Convention Collective Unique de HAUT NIVEAU Ce que les employeurs ne veulent pas entendre et qu'il nous faut imposer !

- ★ Salaire net minimum de 1700 euros calculé sur la base de 35h/semaine
- ★ Grille unique de salaires, progression linéaire et continue sans part variable ni individualisation
- ★ Semaine à 32h le jour et à 30h la nuit avec un max. par jour de 10h et par nuit de 8h
- ★ Six jours ouvrés de repos compensateur par trimestre et des congés d'ancienneté pour tout le monde
- ★ Périodes d'essai non renouvelable
- ★ 300 euros minimum par mois pour toutes et tous et tout de suite
- ★ Reprise de l'ancienneté à 100%...

Dans tous les services, les associations, dans tous les CSE, ces revendications doivent être défendues !

La santé, le social, le médico-social ne sont pas des marchandises et nous ne sommes pas des esclaves !